Appel à la reconnaissance du génocide de 1972 au Burundi

@rib News, 29/04/2009Le temps de la reconnaissance du Â gÃ©nocide de 1972 au Burundi est arrivÃ©.PerpÃ©tue Nshimirimana, le 29 avril 2009Les autoritÃ©s politiques actuelles du Burundi sont invitÃ©es Ã reconnaÃ®tre devant la nation entiÃ¨re que des acteurs politiques, militaires, religieux et sociaux, burundais et dâ€™autres nationalitÃ©s, de lâ€™entourage du prÃ©sident de la premiÃ¨re RÃ©publique, M. Michel Micombero, ont provoquÃ© sciemment la disparition de plusieurs milliers de personnes entre mai et juin 1972 de faÃ§on intensive. Dâ€™autres disparitions se sont poursuivies Ã une cadence moins soutenue au cours du second semestre 1972 et tout au long de lâ€™annÃ©e 1973. Ensuite, ces mÃªmes acteurs, relayÃ©s par des Â«Â pseudo-scientifiquesÂ Â» ont construit Ã partir de ces violences inouÃ¯es, plusieurs fables qui ont entraÃ®nÃ© lâ€™ensemble des burundais dans un parcours de fausse histoire.
Au nom de ces fables, ces acteurs politiques, militaires, religieux et sociaux de 1972 ont dÃ©cidÃ© de sâ€™approprier de tous les biens Ã leur portÃ©e, dâ€™occuper les emplois et les maisons des disparus. De plus, ils ont pris la prÃ©caution de crÃ©er Ã©ducation de seconde main pour les enfants survivants des disparus.La crÃ©ation du Bureau de lâ€™Ã©ducation rurale (BER permis de cantonner en toute lÃ©galitÃ©, au nom dâ€™une authenticitÃ© (la kirundisation), de nombreux Ã©coliers dans une instruction inaboutie . Ainsi, ce 37Ã¨me anniversaire du gÃ©nocide de 1972 est une nouvelle occasion de rendre hommage Ã nos morts. Les vivants ont le devoir de parler en souvenir des leurs, de rappeler leur existence et les circonstances des disparitions pour bien souligner le caractÃ¨re inhumain et imprescriptible des faits commis.Â Des blessures profondes demeurent chez les victimes - du cÃ´tÃ© des survivants comme des descendants - quâ€™il est impossible de passer Ã©ternellement sous silence. Une paix vÃ©ritable entre Burundais passera obligatoirement par le rÃ©tablissementÂ de la vÃ©ritÃ© et la dÃ©signation des actes sanglants par leur vraie nature et sans tabou.Tout le rÃ©cit du dÃ©roulement des Ã©pisc du gÃ©nocide de 1972, a Ã©tÃ© faussÃ© par lâ€™interdiction,Â non-dÃ©clarÃ©e, de situer les faits sous leurs vÃ©ritables no Ã©tÃ©Â dÃ©naturÃ© dâ€™avance. Quelques exemplesÂ :En 1972, environ plus de 300.000 personnes dont le dÃ©nominateu Ã©tait dâ€™appartenir Ã lâ€™ethnie Hutu ne sont pas revenus des nombreuses arrestations opÃ©rÃ©es en simultanÃ© Ã tra pays. Au lieu de constater un gÃ©nocide, â€œÂ on[1]Â â€• a parlÃ© de â€œÂ IkizaÂ â€•.Â Quel est le vrai sens de ikizaÂ ?. Au reconnaÃ®tre quâ€™un gÃ©nocide a Ã©tÃ© commis, le flÃ©au (ikiza) a Ã©tÃ© utilisÃ©Â en similitude avec les calamitÃ©s de Guerre Mondiale en Europe.Que veut dire exactement IkizaÂ dans le contexte du Burundi? Ensuite, on a parlÃ© de â€œÂ Ya MvuraÂ â€• (La Pluie). Quelle en est la signification ? Câ€™est quoi cette â€œÂ pluie torrentielleÂ â€• qui sâ€™Ã©tait abattue e BurundiÂ ?Â Depuis que le Burundi existe, est-ce la seule pluie de rÃ©fÃ©rence Ã noter?Pourquoi celle-lÃ est spÃ©ciale pour que tout le monde la reconnaisse parmi les autresÂ ? EtÂ octobre 1965, aoÃ»t 1988, janvier 1991, octobre 1993, nâ€™Ã©tait-c pas des â€œÂ ImvuraÂ â€•Â ?Â«Â OnÂ Â» a Ã©galement dÃ©signÃ© 1972 par â€œÂ Les EvÃ©nementsÂ â€•. Tout le monde ce mot de quoi il sâ€™agissait.Â«Â OnÂ Â» aura bien Ã©vitÃ© de mettre les vrais mots sur les vrais faits. Un changement dâ€™ est impÃ©ratif.Trois cent mille personnes ne peuvent pas disparaÃ®tre, comme Ã§a, lâ€™espace dâ€™un claquement de doigt fallu les Â«Â cacherÂ Â»,â€œ lesÂ jeterÂ â€• quelque part. A tous les niveaux, les opÃ©rations ont Ã©tÃ© menÃ©es avec les m Des questions simples sâ€™imposent. Qui a donnÃ© lâ€™ordre de creuser les fosses communesÂ ? Qui a dÃ©terminÃ© les emplacements de ces fosses communesÂ ? Qui les a creusÃ©esÂ ? Qui a supervisÃ© le creusement de ces fossesÂ ? A quelle(s) entreprise(s) appartenaient les vÃ©hicules utilisÃ©s pour le dÃ©chargement des corps? Y a-t-il eu des Â«Â contrats de transportÂ Â», de terrassement, etc.Â ? Qui a payÃ© les Â«Â facturesÂ Â»Â ? De quelles banques, de quelles agences bancaire de quels comptes sont sorties les sommes dâ€™argent (en espÃ¨ces, en chÃ¨ques ou virements) qui ont financÃ© cette Â«Â logistique du gÃ©nocideÂ Â»Â ? Quels ordonnateurs ont signÃ© ces transferts dâ€™argentÂ ?...Chaque province a compt de morts. OÃ¹ reposent-ilsÂ ? Comment sâ€™inscrit le plan dâ€™installation et de rÃ©partition des fosses communesÂ Ã trave pays? Chaque fosse Ã©tait prÃ©vue pour combien de personnesÂ ?Qui a eu lâ€™horrible idÃ©e de dÃ©verser des corps dans LacÂ Tanganyika? Au cours du gÃ©nocide de 1972Â : Quel a Ã©tÃ© le rÃ´le et la responsabilitÃ© des â€œÂ Nyumba KumiÂ â de quartiersÂ ; des chefs de ZoneÂ ; des administrateurs communauxÂ ; des gouverneurs de province, civils et militaires, et enfin du gouvernementÂ ?A titre de rappel, le 29 avril 1972, le gouvernement Ã©tait dissous pour des raisons jusquâ€™aujourdâ€™hui non-dÃ©clarÃ©es. Mais, ArthÃ©mon Simbananiye se faisait nommer ambassadeur extraordinaire et m plÃ©nipotentiaire. Â«Â Le mÃªme jour, un nouveau procureur gÃ©nÃ©ral et un nouveau procureur, respectivement Cyrille Nzohabonayo et Bernard Kayibigi, Ã©taient dÃ©signÃ©s. Ils Ã©taient responsables de la justice durant la crise. De son cÃ´tÃ©, Conseil suprÃªme nommait des gouverneurs militaires qui quadrilleraient tout le pays. Trois faisaient partie de son corpsÂ : le commandant Gabriel Ndikumana, Ã BujumburaÂ ; le commandant JÃ©rÃ´me Sinduhije, Ã GitegaÂ ; le capitaine Lucien Sakubu, Ã RuyigiÂ. Les autres Ã©taientÂ : le commandant Samuel Nduwingoma, Ã BururiÂ ; le commandant Joseph Bizoza, Ã NgoziÂ ; le commandant Joseph Nzibarega, Ã BubanzaÂ ; le commandant Ferdinand Ntawumenya, Ã MuyingaÂ ; le capitaine Charles Ndikumagenge, Ã MuramvyaÂ Â»[2]Â La mÃªme source prÃ©cise que le maire de la ville de Bujumbura Ã©tait Pie Kanyoni. Le quartier de Ngagara avait comme chef de Zone GÃ©rard Gihimbare, la Zone de Kamenge, FranÃ§ois Shishikaye .[3] Quel a Ã©tÃ© le rÃ´le exact des Jeunesses rÃ©volutionnaires Rwagasore (JRR), souvent nommÃ©es, et en particulier de leur secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral Emile MworohaÂ ? Ce dernier est devenu historien. De lui est attendu un rÃ©cit de leurs Â«Â exploitsÂ Â».37 ans aprÃ¨s, plusieurs interrogations demeurent sans rÃ©ponse de la part des autoritÃ©s politiques successives. Faire le point sur cette question centrale de notre sociÃ©tÃ© ne relÃ¨ve pas de lâ€™impossible. Mais, câ€™est au de questions auxquelles le Burundi ne peut Ã©chapper pour le bien de ses citoyens. Les autoritÃ©s morales, politiques et sociales ont dÃ©sormais, le devoir de mettre les vrais mots pour bien qualifier les Â«Â mauxÂ Â» de 1972 et leurs conséquences.Enfin, le gÃ©nocide de 1972 a Ã©tÃ© dÃ©crit et reconnu en 1985 par le rapport deÂ Whitaker[4][1] Notamment Jean-Pierre ChrÃ©tienÂ : Burundi 1972, Au bord des gÃ©nocides. EdÂ ; Karthala [2] Nsanze AugustinÂ : Le Burundi contemporain. Lâ€™Etat-nation en question (1956-2002), p219. Lâ€™Harmattan. [3] Idem [4] Rapport de Whitaker. Commission du Conseil Ã©conomique et social des Nations-Unies sur les droits de lâ€™homme. 2 juillet 1985